



À compter du 11 avril 2011

Démolition de l'édifice Budget/Avis sur la côte du Palais

Les travaux de démolition de l'édifice Budget/Avis, situé au 29, côte du Palais, commenceront le **lundi 11 avril 2011** avec l'installation et la sécurisation du chantier. Les opérations de démolition devraient commencer dès le milieu de la semaine. Les travaux sont réalisés par la firme Art-Dem et doivent se terminer au plus tard le **23 juin 2011**.

Impacts et mesures d'atténuation

Accès à l'hôpital, aux commerces et aux résidences : l'hôpital, les commerces et les résidences seront accessibles en tout temps.

Circulation automobile : la circulation sera maintenue en tout temps sur la côte du Palais ainsi que sur les rues Charlevoix et de l'Hôtel-Dieu. Des restrictions de stationnement pourraient s'appliquer sur les rues Charlevoix et de l'Hôtel-Dieu ainsi que sur la côte du Palais.

Occasionnellement, la voie descendante du côté est de la côte du Palais pourra être utilisée entre la rue Saint-Jean et la rue Charlevoix. Des mesures temporaires seront prises pour assurer la fluidité de la circulation, et ce, en coordination avec la Ville de Québec.

Circulation piétonnière : le trottoir est de la côte du Palais sera fermé entre la rue Saint-Jean et la rue Charlevoix. Le trottoir sud de la rue Charlevoix sera fermé entre la rue de l'Hôtel-Dieu et la côte du Palais.

Services d'urgence : le passage des véhicules d'urgence pourra s'effectuer en tout temps.

Sécurité du chantier : le périmètre du chantier sera clôturé.

Trafic lourd : des camions procéderont à l'évacuation des débris pendant la démolition du bâtiment.

Machinerie : la démolition extérieure sera effectuée au moyen de pelles mécaniques et occasionnellement de marteaux-piqueurs.

Bruit : les travaux se dérouleront en semaine entre 7 h et 17 h.

Poussière : des mesures seront prises pour contrôler les émissions de poussière.

Ces travaux ont été planifiés de façon à en minimiser les impacts et les inconvénients pour les clientèles et le personnel de L'Hôtel-Dieu de Québec ainsi que pour les résidents, les commerçants et les usagers des voies publiques du secteur de l'hôpital. Ils sont exécutés pour que le futur bâtiment puisse être certifié LEED (Leadership in Energy and Environmental Design). Cela implique le respect de normes strictes quant au contrôle des impacts environnementaux de la démolition ainsi qu'au tri et au recyclage des débris de démolition.

**La Direction du projet d'agrandissement et de rénovation de L'Hôtel-Dieu de Québec
vous remercie de votre collaboration.**